

MAIRIE DE CHATEAUNEUF-MIRAVAIL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°48/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Jean-Claude CHABAUD, Robert VERAND.

Absent excusé : Monsieur Nicolas GALLIANO

Procuration : Monsieur Nicolas GALLIANO à Monsieur René GALLIANO

Convocation en date du 16/09/2022

Nombre de membres en exercice : 7

Présents : 6

OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU VILLAGE DU HAMEAU DE LANGE – CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire explique qu'il a procédé à la consultation des entreprises dans le cadre du projet d'aménagement de la place du village du hameau de Lange et propose au Conseil Municipal les devis des entrepreneurs pour les différents postes de travaux :

- Etude béton armée d'un soutènement
- Maçonnerie
- Eclairage Public
- Equipement et aménagement urbain

Monsieur le Maire invite les élus à choisir les entreprises qui effectueront les travaux ; sur les postes avec une seule réponse, Monsieur le Maire invite les élus à retenir les entreprises qui ont répondu.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** :

• **Choisit pour la réalisation des travaux** :

- Le Bureau Etude Béton Armé BEBA – 04200 Sisteron pour la réalisation de l'étude béton armé d'un soutènement pour un montant de 2000.00 €HT
- L'entreprise NEVIERE CONSTRUCTION – 04200 Sisteron pour le poste maçonnerie pour un montant de 75072.80 €HT
- L'entreprise URBELEC – 04190 Les Mées pour le poste éclairage public pour un montant de 4866.00 €HT
- La société ADEQUAT -26003 Valence pour le poste aménagement urbain pour un montant de 7074.93 €HT
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CHATEAUNEUF-MIRAVAIL, le 07 octobre 2022.

Le Maire,

Jean-Philippe MARTINOD

